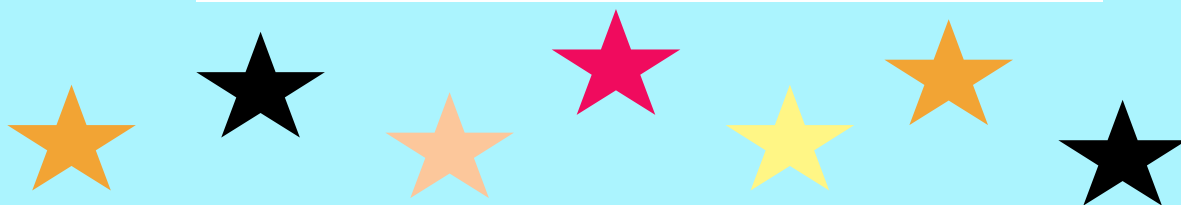


# Livret d'accueil à l'école maternelle

**Ecoles maternelles de Vandœuvre :**  
Brossolette, Charmois, Europe-Nations, Jeanne d'Arc,  
Jean Pompey, Paul Bert





# Le rôle de l'école maternelle

Je joue

Je parle

Je bouge

Je crée

Je rencontre  
les autres

A l'école, je grandis !





**Rencontrer les autres :**

A l'école, votre enfant apprend à vous quitter et à vivre avec les autres en découvrant puis en acceptant les règles de la vie collective.

**Jouer pour mieux apprendre :**

Dans la classe, votre enfant joue pour apprendre à parler, pour construire, pour compter, pour apprendre les lettres, pour découvrir le monde qui l'entoure et pour résoudre des problèmes.

**Parler :**

Tout au long de la maternelle, votre enfant améliore son langage. Il apprend des nouveaux mots et fait des phrases de plus en plus longues. Il entend des histoires et s'entraîne à les raconter.

**Bouger :**

Chaque jour, votre enfant participe à des activités en salle de jeux pour danser, grimper, sauter, courir, s'équilibrer, lancer...

**Créer :**

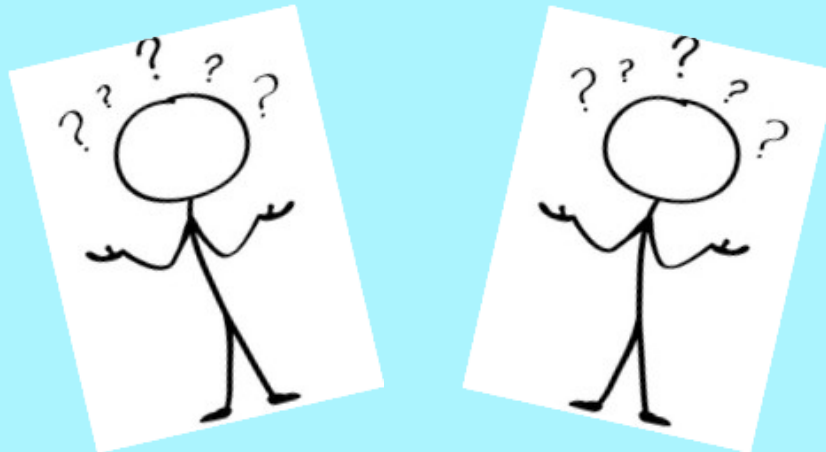
A l'école, votre enfant chante, peint, dessine, assemble, colle.

Votre enfant devient progressivement élève et se prépare à entrer à l'école élémentaire.





# Le rôle des adultes



## **L'équipe enseignante :**

La maîtresse / le maître travaille en classe chaque jour avec votre enfant. Elle / il assure l'enseignement chaque jour. c'est la première personne responsable de la classe.

## **Le / la directeur(trice) :**

Il / elle est responsable du fonctionnement de l'école.

## **Les ATSEM:**

Elles sont employées par la mairie. Elles aident les enseignants dans la classe et travaillent avec les enfants.

Elles s'occupent aussi des enfants pendant la cantine.





### **Les animateurs du périscolaire :**

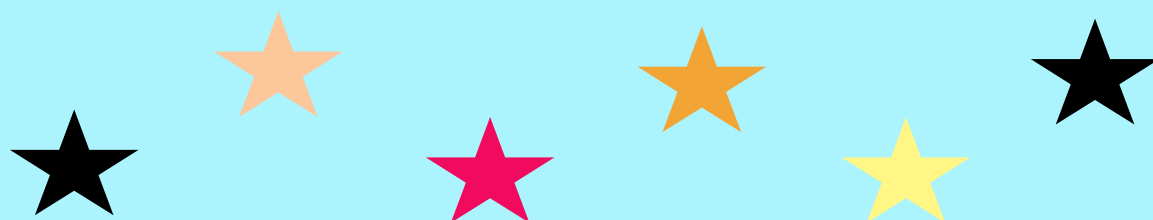
Ils sont aussi employés par la mairie. Ils peuvent s'occuper des enfants le matin avant l'école, le midi pendant la cantine et le soir après la classe.

### **Les AVS :**

Elles accompagnent les enfants à besoins particuliers pour les aider.

### **Le RASED :**

Des maîtresses ou maîtres aident parfois les enfants qui ont des difficultés particulières.



# L'école et les parents

## Le cahier de liaison :



Vous trouverez dedans toutes les informations essentielles à la vie de l'école (réunions, fêtes à venir, vie de la classe...). Il est très important de le lire et de le signer. Vous pouvez y écrire un mot pour le maître (ou la maîtresse) ou pour le directeur (ou la directrice).

## La réunion de rentrée :



Le maître (ou la maîtresse) vous invite au mois de septembre dans la classe pour vous expliquer comment fonctionne l'école.

## Les rendez-vous avec le maître (ou la maîtresse) :

Vous pouvez lui demander un rendez-vous en écrivant un mot dans le cahier de liaison ou directement quand vous le (ou la) voyez. Il (ou elle) peut vous en demander un aussi.

**Le livret de progrès (ou le livret scolaire) de votre enfant :**

En janvier et en juin, le maître (ou la maîtresse) vous invite à l'école pour vous le présenter. Ce livret vous permet de comprendre le travail que votre enfant fait à l'école et de voir ce qu'il a déjà appris.

**ONE :**

L'école possède un Espace Numérique de Travail (ENT) sur internet : **ONE**. Le maître ou la maîtresse donnera à chaque parent un mot de passe et un identifiant de connexion.

En allant sur ONE, vous et votre enfant pourrez par exemple consulter des photos de la vie de la classe, des cahiers multimédias. Vous pourrez aussi communiquer avec l'enseignant par la messagerie. Vous pouvez accéder à ONE avec un ordinateur ou avec une application sur votre smartphone.



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



# La cantine et la garderie

Si vous le souhaitez, vous pouvez inscrire votre enfant à la garderie (du matin, du soir) et à la cantine.



**Pour les inscriptions :**

- Prendre rendez-vous auprès du service des affaires scolaires de la mairie : **03.83.51.80.22**



OU

- S'inscrire sur le portail famille : <https://famille.vandoeuvre.fr/>







**Le dossier d'inscription périscolaire :**  
Il vous est donné lors du rendez-vous en mairie.

**Pièces à fournir :**

- Livret de famille
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Carnet de santé avec vaccins à jour
- Attestation du quotient CAF ou dernier avis d'imposition
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Copie du jugement en cas de divorce.



Les inscriptions ont lieu au mois d'avril et de mai. Un délai de carence d'un mois est appliqué en cas de retard (sauf nouvel arrivant).

Pendant l'année scolaire, vous pouvez faire des changements de plannings **avant le jeudi 12h** pour la semaine suivante en utilisant le portail famille. : : <https://famille.vandoeuvre.fr/>





# Les conseils pour une première rentrée réussie



## Avant la rentrée :

Parlez à votre enfant de l'école. Allez lui montrer l'école. Montrez lui les photos des adultes de l'école.

Expliquez à votre enfant qu'à l'école, il pourra jouer, chanter, dessiner et apprendre avec d'autres enfants.



Montrez lui que vous êtes heureux pour lui de son entrée à l'école.

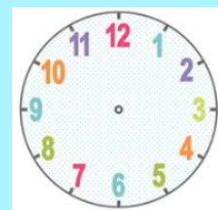
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

**Le jour de la rentrée :**

Accompagnez votre enfant le premier jour, c'est important.  
Rassurez votre enfant. Dites lui que vous partez et que vous allez  
revenir le chercher.  
Laissez le apporter son doudou ou sa tétine.



Pour que votre enfant se sente bien, emmenez  
le à l'heure et venez le chercher à l'heure





L'entrée à l'école maternelle est une étape importante.  
Elle se prépare ensemble.

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée !  
L'équipe enseignante

École maternelle	Numéro de téléphone
Brossolette	03.83.55.14.10
Charmois	03.83.55.54.31
Europe-Nations	03.83.55.42.21
Jeanne d'Arc	03.83.55.16.13
Jean Pompey	03.83.55.11.43
Paul Bert	03.83.55.14.12

